

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 6-7

Artikel: Un plan de lutte contre la pauvreté
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un plan de lutte contre la pauvreté

La Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail, qui s'est tenue à Genève du 4 au 17 avril 1976, a adopté les lignes directrices d'un plan destiné à venir en aide au tiers le plus pauvre de l'humanité.

Les quelque 1300 délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs de 121 pays, réunis par l'Organisation internationale du travail, ont en effet reconnu que la satisfaction des besoins essentiels des groupes de population les plus défavorisés de chaque pays en développement devrait constituer un objectif prioritaire des politiques de développement des vingt-cinq années à venir.

Les conclusions de la conférence se présentent sous la forme d'une déclaration de principes et d'un programme d'action qui ont été adoptés après de longs débats.

La conférence a estimé que l'accroissement de l'emploi productif est un facteur vital de cette stratégie des besoins essentiels destinée à procurer, au niveau national, le minimum de ce qui est nécessaire pour se nourrir, se loger, se vêtir, ainsi que les services communautaires de base.

Elle en a également énuméré les implications pour tous les pays du monde dans les domaines de la coopération internationale. Elle a apporté son appui aux efforts de l'assemblée générale des Nations Unies pour promouvoir, comme une contribution à un nouvel ordre économique mondial, des réformes dans les domaines du commerce et des investissements en faveur des pays en développement.

Promouvoir l'emploi

La conférence a déclaré que la deuxième décennie pour le développement en cours, doit être révisée pour tenir compte de la stratégie des besoins essentiels, laquelle devrait également être au centre de la troisième décennie pour le développement.

Elle a recommandé qu'une partie du Fonds international de développement agricole, qui s'élève à un milliard de dollars, soit utilisée à la création d'emplois dans le secteur rural, qui constitue le milieu de travail et de vie de la majorité de la population pauvre.

Outre les politiques nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels des pauvres, le plan d'action de la conférence souligne trois aspects de l'effort destiné à promouvoir l'emploi: l'action internationale pour limiter les conséquences pénibles des migrations de travailleurs pour eux-mêmes et leurs pays; l'utilisation des technologies les plus appropriées aux ressources et au développement potentiel futur des pays du tiers monde; enfin les efforts résolus

nécessaires pour réaliser le plein emploi dans les pays industrialisés. La conférence n'a pu parvenir à un consensus sur le rôle des entreprises multinationales dans les pays en développement.

Technologie

Chaque pays en développement a le droit et le devoir de sélectionner les technologies qu'il juge appropriées, a reconnu la conférence; la technologie constitue un élément important de la stratégie des besoins essentiels.

Le but est de parvenir à un juste équilibre entre les techniques à forte densité de main-d'œuvre et celles à forte densité de capital, afin de favoriser à la fois la croissance, l'emploi et les besoins essentiels. La conférence a suggéré la création de centres nationaux, régionaux et sous-régionaux pour le développement et le transfert des technologies et pour promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

Migrations

Le premier objectif des politiques nationales et internationales en matière de migration devrait être d'offrir des solutions de rechange plus attrayantes dans le pays d'origine, afin d'éviter pour les travailleurs la nécessité d'émigrer. Cet objectif pourrait être atteint grâce à une coopération internationale.

Le second objectif est de protéger les migrants et leurs familles des difficultés qu'ils peuvent parfois rencontrer. La conférence a recommandé un renforcement de l'action pour combattre les discriminations à l'égard des migrants et les trafics illicites de main-d'œuvre, ainsi qu'un système d'accords internationaux destinés à réduire les mouvements migratoires et à les organiser dans la mesure du possible.

Aide à l'adaptation

Les changements intervenant dans l'ordre économique international ne doivent pas s'effectuer aux dépens des travailleurs, a déclaré la conférence. Afin de réaliser et de maintenir le plein emploi, les pays développés devraient mettre en œuvre des politiques nationales, tout en renforçant les mesures – pour la plupart déjà appliquées – de protection des travailleurs touchés: préavis aussi long que possible aux travailleurs menacés dans leur emploi; maintien des revenus à des niveaux appropriés pour une période raisonnable; facilités pour l'acquisition d'une nouvelle formation; mesures spéciales en faveur des femmes, des travailleurs migrants, des jeunes et des handicapés. Des fonds régionaux ou nationaux d'adaptation pourraient être mis

sur pied, et les fonds existants – par exemple ceux des Communautés européennes – pourraient être adaptés en vue d'aider à la reconversion des industries et des travailleurs touchés par les fluctuations de la situation économique internationale.

Propositions pour une action de l'OIT

La conférence a invité l'OIT à lancer un programme mondial d'assistance aux enquêtes sur les ménages pour cerner la nature, l'étendue et les causes de la pauvreté, pour aider les pays à établir les services statistiques nécessaires, pour formuler les politiques de satisfaction des besoins essentiels et mesurer les progrès accomplis dans leur réalisation.

Le BIT est invité à rédiger pour une session annuelle de la conférence, avant la fin de la présente décennie, un rapport basé sur les informations recueillies auprès des divers Etats membres.

L'Organisation a également été invitée à mettre ses services techniques à la disposition des Etats membres pour la mise en œuvre de leurs politiques concernant le choix des technologies, les migrations et l'aide à l'adaptation.

Les principaux points d'accord

M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail, résumant les résultats de la Conférence, a estimé que l'on pouvait distinguer trois points d'accord principaux:

1. La stratégie des besoins essentiels a recueilli un appui unanime et, selon M. Blanchard, elle est appelée à devenir la pierre de touche de toutes les politiques de développement.

2. Un consensus s'est dégagé sur le caractère interdépendant des économies nationales et sur la nécessité d'une action internationale concertée pour promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté. «Les politiques des pays industrialisés ne sauraient être définies dans le seul intérêt de ces pays. Elles ne devraient être arrêtées qu'après avoir pris en considération leurs implications sur les couches les plus pauvres des pays en voie de développement.»

3. La conférence dans son ensemble a reconnu que la réduction du chômage et la lutte contre la misère impliquent des taux de croissance économique élevés, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. «Cette croissance accrue doit intervenir par priorité dans les domaines les plus propres à la création d'emplois et à la satisfaction des besoins essentiels.»

Des divergences sont apparues, a reconnu M. Blanchard, sur des sujets tels que le rôle des sociétés transnationales, les questions soulevées par les politiques démographiques, la compatibilité de la satisfaction des besoins essentiels avec des taux élevés de crois-

sance et d'investissement, les moyens d'éviter que les ajustements dans les pays industrialisés ne pèsent sur la situation de l'emploi. En contribuant à la solution de ces problèmes, l'OIT peut jouer un rôle décisif en raison de son caractère universel et parce qu'elle est un lieu de rencontre pour les employeurs et les travailleurs aussi bien que pour les gouvernements.

L'OIT donnera suite aux conclusions de la Conférence en prenant un certain nombre de mesures immédiates et, surtout, a dit M. Blanchard, dans son programme pour 1978-79. Un rôle particulier sera dévolu à la coopération technique, mais sous une forme nouvelle, comme par exemple l'établissement d'une carte de l'extension de la pauvreté.

Le directeur général du BIT a également envisagé un nouveau type de mission de l'OIT pour aider les pays en matière de formation, de technologies appropriées et de moyens de satisfaire les besoins essentiels.